

FORMATION SECURITE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES - NIVEAU 2 - ENCADREMENT

Formation labellisée U.I.C. (Union des Industries Chimiques)

Validité : 4 ans

Objectifs

- Former et habiller le personnel d'encadrement des entreprises extérieures afin qu'il prenne en compte sa sécurité ainsi que celle de son entourage sur site industriel
- Informer et responsabiliser les personnels d'encadrement présents sur site sur le contexte particulier dans lequel leur entreprise va effectuer son activité de prestations

Public Visé

Personnel d'encadrement d'entreprises extérieures intervenant sur site industriel
Signataires des documents de travail (autorisation de travail, plan de prévention...) ayant délégation à représenter l'entreprise extérieure et qui doivent nécessairement maîtriser le français

Durée

14.00 Heures en présentiel en présentiel

2 Jours

Pré Requis

Maîtrise du français lu, écrit et parlé.

Le stagiaire devra être titulaire d'un **certificat de Niveau 1 ou Niveau 2 en cours de validité**.

Parcours pédagogique

Tour de table

Contexte et enjeux de la sécurité - rappel

- L'accident du travail et la maladie professionnelle
 - Définitions
 - Statistiques
 - Origines des accidents : non-respect des procédures, manque de communication, précipitations, addictions...
 - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile
- Le contexte réglementaire
 - Les principes généraux de prévention
 - La réglementation relative à l'intervention d'entreprises extérieures (EE)
 - Articulation avec le document unique, le PPSPS et le plan de prévention
- La responsabilité pénale
 - La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques
 - La délégation de pouvoirs
 - La jurisprudence
- Les acteurs internes et externes de la sécurité

Evaluation des risques et identification des mesures de prévention/protection

A partir d'une étude de cas, les participants apprendront à :

- Etablir un mode opératoire / phasage
- Identifier les risques et les moyens de prévention associés

Plan de prévention

A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Version : 3RC2-20240108

ASFO GRAND SUD

0 800 64 31 33 (n°gratuit)
contact@proaasfo.com
www.asfograndsud.com



SIRET : 83420427300017
Code APE : 8559A
Organisme de formation enregistré sous le
n°15330007031 auprès du Préfet de la Région Occitane.
(Ce référencement ne vaut pas agrément de l'Etat)

- Identifier les situations de coactivité et les moyens de prévention associés
- Tenir une inspection commune préalable aux travaux
- Rédiger un plan de prévention et les permis associés
- Préparer le chantier (habilitations, matériels, moyens...)
- Mettre en place et vérifier les mesures de prévention et de protection
- Expliquer le plan de prévention, les autorisations de travail et les modes opératoires à son équipe
- Gérer la fin de chantier (conformité à la demande, gestion des déchets, retour d'expérience...)

Gestion des situations dégradées

A partir de l'étude de cas, les participants apprendront à :

- Réactivité à tout changement de situation de travail (ex : alerte, non-conformité du matériel, absence de personnel, non-respect du planning, accident...)
- Modification de l'analyse des risques et des documents associés
- Réaction face à l'usage du droit de retrait d'un de ses salariés

Bilan : Rôle et mission d'un titulaire d'un certificat Niveau 2

A partir des enseignements de l'étude de cas, définition des rôles et missions du N2

- Savoir identifier les dangers et évaluer les risques en permanence
 - Elaborer des modes opératoires / phasage
 - Identifier des situations de coactivité et les risques engendrés
 - Définir les moyens de prévention et de protection associés
- Gérer son équipe et son chantier (y compris en mode dégradé)
 - Préparer et organiser son chantier (identification des interlocuteurs, inspection commune préalable, rédaction du plan de prévention, autorisations de travail et permis)
 - Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des EU et EE
 - Gérer la fin de chantier
 - Réagir à tout changement de la situation
- Transmettre les informations à son équipe
 - Communiquer et expliquer aux intervenants les autorisations, documents de travail et modes opératoires...
 - Être à l'écoute de son équipe, notamment sur la remontée des situations dangereuses
 - Savoir réagir face au droit de retrait devant un danger grave et imminent

Conclusion

- Importance du rôle d'encadrement du N2 et de son implication dans l'évaluation des risques du chantier
- Rappeler son devoir d'exemplarité, l'importance du comportement individuel et du savoir-être
- Règle d'or : « Pas d'autorisation écrite, pas de travail »

Evaluation des connaissances des stagiaires

Objectifs pédagogiques

- Savoir évaluer les risques en permanence
- Savoir gérer son équipe et son chantier, y compris en situation dégradée
- Savoir transmettre les informations à son équipe

Méthodes et moyens pédagogiques

Formation essentiellement pratique autour d'une étude de cas qui est le fil rouge de la formation – travail en sous-groupe. Apports théoriques.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans le domaine, expérimenté et labellisé par France CHIMIE Occitanie

ASFO GRAND SUD - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 76310897031

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat valable 4 ans conforme au référentiel DT40 révision 8 de France CHIMIE.

Le stagiaire doit obtenir un minimum de 15/20 pour valider son titre. Une attestation d'assiduité sera délivrée à chaque participant à l'issue de la formation ainsi qu'une attestation provisoire de réussite si tel est le cas en attendant l'envoi du certificat.

Modalités d'Accessibilité

Accès PMR

Effectif

De 2 à 12 Personnes